

ODD 4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

MÉTADONNÉES

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou supérieur, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

4.3.3 Taux de participation aux programmes techniques et professionnels (15 à 24 ans), selon le sexe

Définition

Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans participant à un enseignement technique ou professionnel, soit dans le cadre d'un enseignement formel ou non formel (par exemple en milieu de travail ou dans d'autres contextes), à une date donnée ou pendant une période spécifiée.

But

Montrer le niveau de participation des jeunes à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels.

Méthode de calcul

Le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans participant à l'enseignement technique et professionnel aux niveaux d'enseignement secondaire, postsecondaire non supérieur ou supérieur est exprimé en pourcentage de la population du même groupe d'âge.

$$PR_{V,15t24} = \frac{E_{V,15t24}}{P_{15t24}}$$

Où :

$PR_{V,15t24}$ = taux de participation des jeunes âgés de 15 à 24 ans à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels.

$E_{V,15t24}$ = inscription dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels des jeunes âgés de 15 à 24 ans.

P_{15t24} = population âgée de 15 à 24 ans .

Interprétation

Une valeur élevée indique qu'une grande partie de la population âgée de 15 à 24 ans participe à des études et à des formations conçues spécifiquement pour mener à un emploi.

Type de source de données

Données administratives, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation

Par âge et sexe à partir de sources administratives ; par âge, sexe, lieu et revenu à partir d'enquêtes auprès des ménages et autres, selon les disponibilités.

Données requises

Nombre de participants âgés de 15 à 24 ans dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels ; estimations de la population pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans.

Les sources de données

Données administratives des écoles et autres lieux d'éducation et de formation ou données d'enquêtes auprès des ménages sur les inscriptions aux programmes techniques et professionnels par année d'âge ; recensements de population et enquêtes pour les estimations de la population pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans (si l'on utilise des données administratives sur les inscriptions).

Le Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4 - Éducation 2030 (TCG) a recommandé un ensemble de questions d'enquête pour collecter des données pour les indicateurs des ODD 4.3.1, 4.3.3 et 4.6.3 (voir <http://tcg.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/4/2019/01/TCG5-REF-4-indicator-4.3.1.pdf>).

Assurance qualité

L'indicateur doit être calculé sur la base de données sur la participation d'un groupe d'âge donné à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels dans les écoles publiques et privées. L'ISU gère une base de données mondiale utilisée pour produire cet indicateur.

Limites et commentaires

L'enseignement et la formation techniques et professionnels peuvent être proposés dans divers contextes, notamment les écoles et les universités, les environnements de travail et autres. Les données administratives ne capturent souvent que l'offre dans des contextes formels tels que les écoles et les universités. Les taux de participation ne rendent pas compte de l'intensité ou de la qualité de l'offre, ni des résultats de l'éducation et de la formation proposées.